

# LE SITE WWW.PATRIMONIAL-DIVERSIFICATION.COM

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans plusieurs produits dont certains très exotiques. Il est sur la liste noire de l'AMF depuis le 07/10/2022 avec comme motif " autre acteur non autorisé".

## Le site internet

Il a été créé le 23/07/2013. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/patrimonial-diversification.com>

## Nos recherches

Le site n'est plus ouvert à la date de notre recherche (07/10/2022 ). Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

En préambule, le motif de l'inscription en liste noire signifie que le propriétaire proposait des produits dans un cadre ne respectant la législation en vigueur. Celle-ci est très draconienne pour les sites réels. Si elle n'est pas respectée, l'entreprise n'a pas le droit de proposer ces produits aux épargnants.

La conséquence est simple. Il a été mis en "brouillon" les différentes pages du site.

### **Les produits**

Il est proposé d'investir dans les produits suivants :

- Les grands crus
- Le bois d'agar

Ce produit est peu connu. Nous publions l'article le présentant :

[La-page-bois-dagar-du-site-patrimonial-diversification.pdf](#)

- Les logements étudiants
- Les énergies renouvelables
- L'assurance vie

### **Les informations juridiques**

Le whois du site semble complet et sincère. Il existe bien une société au nom cité dans le whois.

Le site est sur la liste noire de l'AMF depuis le 07/10/2022 :

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

### **Conclusion**

#### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <http://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47

€ incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <http://adcfrance.fr/contactez-nous/>

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

